

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2016

LÉGIFÉRER POUR SIMPLIFIER ET RATIONALISER L'ORGANISATION DE LA
COLLECTE DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE
CONSTRUCTION - (N° 3512)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE 3

Substituer au mot :

« prises »

le mot :

« publiées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.